

d'autres méthodes. Toutefois, il faut prendre l'importante décision que réclame maintenant le public. Quel que soit celui qui paie la note, il faut établir des principes directeurs et des objectifs. Ici encore, c'est affaire de priorité. Cependant, si nous pouvons envoyer des hommes sur la lune grâce à nos techniques scientifiques nous pouvons réussir avec de la volonté tout projet que nous entreprenons.

Sans vouloir déprécier en aucune façon cet exploit scientifique et en assurant MM. Conrad, Bean et Gordon de tous mes bons vœux pour qu'ils reviennent sains et saufs sur notre planète, je suis sûr qu'il y a aux États-Unis bien des gens qui se demandent si on n'aurait pas pu faire un meilleur usage d'une partie des 24 milliards de dollars consacrés au programme spatial actuel en s'en servant pour purifier une partie de leurs eaux et régler les problèmes de la pollution. Il y a d'autres formes de pollution, monsieur l'Orateur, qu'il faut examiner en permanence.

• (9.40 p.m.)

Dans ce dernier cas, on a annoncé récemment une mesure progressiste concernant l'utilisation du D.D.T. Je crois me rappeler quand on a utilisé cette substance pour la première fois. Bien sûr, il s'agissait d'un grand bienfait pour l'industrie agricole, sans parler des avantages indirects pour ceux, par exemple, qui souffraient d'un de nos maux ordinaires, le rhume des foies. Cependant, dès le début, les spécialistes de la faune nous ont mis en garde et on peut dire, après coup, qu'on leur a accordé trop peu d'attention. Il a bien fallu dix ans ou plus pour nous rendre compte de ce que nous aurions dû savoir au départ, que les avantages à retirer de l'utilisation d'un nouveau produit doivent être plus grands que les effets nuisibles.

J'ai parlé du ruissellement et du problème que causent les engrais au phosphate. Vu tous les problèmes qui existent dans notre secteur agricole et dont nous avons entendu parler au début de la semaine, problèmes que je comprends pour la plupart, je ne recommande guère la suppression de ces engrais. Mais pour blaguer, je pourrais le proposer comme moyen simpliste de résoudre le problème de la surproduction et des élevateurs pleins à craquer dans les Prairies.

Pour revenir au projet de loi dont nous sommes saisis, il prévoit les rouages et les cadres pour les consultations et la collaboration entre tous les échelons de gouvernement et à mon avis, c'est un progrès considérable. Pour la première fois, des sanctions doivent être imposées, afin de s'assurer que la tâche sera accomplie. D'aucuns prétendent qu'elles sont trop élevées et d'autres trop basses. J'espère, monsieur l'Orateur, que par suite de

l'intérêt déjà croissant manifesté par le grand public, nous pourrions nous mettre à la tâche sans qu'il soit nécessaire d'imposer des sanctions.

Bien que cette loi s'applique primordiallement aux principaux cours d'eau relevant de plusieurs juridictions, aux eaux internationales, interprovinciales ou limitrophes dont l'utilisation touche sensiblement les cours d'eau en dehors d'une certaine province, j'espère qu'en temps voulu l'application de cette loi ou d'une autre mesure semblable s'étendra, avec la collaboration des provinces, à toutes les eaux canadiennes. Néanmoins, contrairement à ce que certains pensent, tant que la constitution ne sera pas modifiée, nous devrions nous contenter de celle que nous possédons actuellement. Depuis plusieurs années, les provinces acceptent la responsabilité de gérer les ressources hydrauliques. La plupart d'entre elles ont des lois appropriées et ont confié la tâche à un ministre en particulier. Certaines ont fait un travail remarquable. Ce projet de loi, une fois adopté, complètera leurs efforts et les secondera.

Lorsqu'on présente un projet de loi comme celui-là, il faut, pour qu'il ait quelque chance de succès, compter sur une bonne dose de collaboration de la part des gouvernements, à tous les niveaux. Ce n'est pas le moment de montrer du doigt tel ou tel secteur qu'on a peut-être négligé. Nous devrions plutôt, à titre de Canadiens, assumer l'importante tâche qui nous attend, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Je suis très fier en cette circonstance de représenter une municipalité qui, depuis 1905, pendant près de 65 ans, a assumé sa pleine responsabilité en matière de traitement des déchets. J'admets que les premiers efforts n'ont peut-être pas été très réussis, mais nous avons progressé comme il se doit pour une collectivité progressiste. Depuis quelque temps déjà, nous disposons d'un système complet de traitement secondaire des déchets domestiques pour notre collectivité, qui compte actuellement plus de 100,000 personnes. J'aimerais aussi consigner l'objection de son Honneur le maire McLennan à l'omission sommaire de la ville de Kitchener du dernier rapport du Conseil économique.

Le bill C-144, une fois adopté, abrogera une autre loi fédérale, la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Il est peut-être inusité de faire allusion à une loi sur le point de disparaître. Cependant, pendant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais parler du bassin de la Grande Rivière. Celui-ci couvre une vaste région située au cœur de l'Ontario qui a joué et continue de jouer un grand rôle dans le développement de notre économie industrielle canadienne. Nous avons le Triangle d'or qui comprend les villes de